

## AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR

### *Règlement d'emprunt numéro 16-118*

**AVIS PUBLIC** est, par la présente, donné par la soussignée, que lors de la séance ordinaire tenue le 9 mars 2016, le Conseil de la Paroisse de la Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague a adopté le *Règlement d'emprunt numéro 16-118 décrétant un emprunt de 2 278 000 \$ pour l'aménagement de parcs et d'espaces verts*. Le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire a par ailleurs approuvé ce règlement le 15 juin 2016.

Le Règlement d'emprunt numéro 16-118 entre en vigueur en date de ce jour.

Toute personne intéressée peut en prendre connaissance à l'hôtel de ville situé au 140, rue Principale à Saint-Louis-de-Gonzague, durant les heures habituelles de bureau.

**DONNÉ** à Saint-Louis-de-Gonzague, ce 17<sup>e</sup> jour de juin 2016.



Dany Michaud  
Directrice générale et secrétaire-trésorière